

Bretagne, Côtes-d'Armor
Perros-Guirec
Île-aux-Moines

Ensemble fortifié des Sept-Îles, dit ensemble fortifié de l'Île aux Moines (Perros-Guirec)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22007136
Date de l'enquête initiale : 2006
Date(s) de rédaction : 2006
Cadre de l'étude : inventaire préliminaire Perros-Guirec
Degré d'étude : recensé
Référence du dossier Monument Historique : PA00089384

Désignation

Dénomination : ensemble fortifié, redoute
Parties constituantes non étudiées : batterie, caserne

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales :

Historique

Les différents éléments et édifices constitutifs du patrimoine militaire de l'Île aux Moines sont datés entre le 2^{ème} quart du 18^{ème} siècle et le 2^{ème} quart du 20^{ème} siècle, si l'on y rajoute la cale réalisée par l'Organisation Todt, pendant la seconde guerre mondiale. Nous avons repéré l'ensemble des ces édifices et étudié particulièrement le fort, la batterie de Cosmoguer, la caserne et ses murs d'enceinte et de soutènement, ainsi que le corps de garde de l'Île Bono. Les Sept-Îles : Au large de Perros-Guirec, l'archipel des Sept-Îles occupe une place un peu à part sur le littoral trégorrois : il peut être en effet qualifié de véritable avant-poste défensif et possède essentiellement une vocation militaire que nous étudierons en détail. L'archipel ne connaît quasiment aucune autre occupation humaine, bien qu'il soit également un lieu de relâche fréquenté par divers bâtiments. *Au Nord de l'isle de Tommée, une grande lieue, & à six lieues à l'Ouest quart de Nord-Ouest de Brehac, sont les Sept Isles, au travers desquelles on ne peut naviguer ; de l'isle la plus à l'Est s'étend un banc de rochers sous l'eau du côté du Sud sur l'extrémité duquel il y a un banc de rochers sous l'eau, qui est bonne marque pour éviter ledit banc, du côté de l'Ouest desdites isles s'étend encore quantité de roches dessus & dessous l'eau, ce qui fait qu'il ne faut pas les approcher de trop près.* (sources : Bougeard : "Le Petit Flambeau de la mer", Faure, le Havre-de-Grâce, 1770). Sur le plan de l'ingénieur-architecte Garengueau daté de 1732 (AD 35), on peut situer les premiers projets de fortifications littorales : redoute, retranchements et batteries. Sur le plan de masse de cultures daté de 1805 et sur le plan daté de l'an XIII (1806), on peut remarquer sur l'Île Bono, la guérite au sud-ouest, le corps de garde et la batterie au nord, et sur l'Île aux Moines, les corps de garde, le donjon, la caserne et la poudrière. Si on considère le plan du site, réalisé par le Conservatoire du littoral, on peut situer les différents ouvrages de défense militaire, datés du second quart du 18^{ème} siècle (1740-45) : le fort à pont-levis (avec redoute, réduit, logement de la garnison, corps de garde), la caserne (logement pour la garnison), récemment restaurée, avec le puits et le four à pain, encore en état, les murets de fortification autour du chemin de ronde (en partie détruits ou restaurés), les 5 batteries de côte dont la batterie du Veau (la plus importante de l'île, qui interdisait aux corsaires de mouiller entre l'Île Plate), l'ancienne poudrière et la batterie de Cosmoguer, qui protégeait des attaques à pied venant de Bono, à l'est, les nombreux corps de garde, dont celle accolée à la batterie de Cosmoguer, les chemin de ronde (au centre et au nord), la cale actuelle datée de 1949-50 et l'ancienne zone de débarquement. On peut aussi remarquer la tombe de Louis Ollivier Biez, où est gravé le texte suivant : "Ci-git Louis Ollivier Biez, âgé de 65 ans, époux de Catherine Gardaire, maître hydrographe et garde d'artillerie au fort - décédé le 17 mars 1799 – requiescat in pace

amen". A remarquer que l'île aux Moines était la seule île à posséder un point d'eau potable, une source avec une ancienne fontaine au sud et un puits pour la caserne, qui ont facilité son occupation par une garnison importante.

Période(s) principale(s) : 2e quart 18e siècle, 19e siècle, 2e quart 20e siècle

Dates : 1739 (daté par source), 1740 (daté par source), 1741 (daté par source), 1742 (daté par source), 1744 (daté par source), 1747 (daté par source), 1752 (daté par source), 1754 (daté par source), 1755 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Siméon (Simon) Garengneau (ingénieur, attribution par source), Joseph-Marie Parrocel (ingénieur, attribution par source), Mazin Chevalier (ingénieur, attribution par source), Organisation Todt (ingénieur militaire, attribution par source)

Description

Les fortifications de l'île aux Moines et de l'Île Bono sont nombreuses : le fort et la caserne sont en cours de restauration. La mise en sécurité du fort (redoute) est aujourd'hui effective : le fort présente un plan en T sur 2 étages, avec des murs de 8 mètres de hauteur. La distribution aux étages du fort se fait par un escalier à vis en pierres de taille, dont l'une des marches fêlée a été consolidée avec une inclusion de fibre de verre. Un 2ème escalier à vis côté ouest a disparu ainsi que les planchers des étages. On peut remarquer un arc de décharge au-dessus des ouvertures de la partie ouest en particulier, où sont disposées 2 pièces avec cheminée. L'étage supérieur est voûté comme celui du rez-de-chaussée ; il se termine par une terrasse avec parapet. La couverture a été refaite en ardoises de Milliau. La batterie de Cosmoguer, le corps de garde et le magasin à poudre ont été restaurés, mais les 4 autres batteries mériteraient d'être rénovées. La batterie sud du fort a été restaurée pendant l'été 2006. Le grand corps de garde de partie sud-ouest est en ruines. Le corps de garde de l'île Bono est en ruines. Les chemins de ronde avec leurs talus empierrés ont été restaurés pendant l'été 2006 par le Conservatoire du Littoral, ainsi que les murs de clôture restants. Les murs de défense, d'enceinte et les murs de soutènement en bordure de côte (la caserne, le grand corps de garde et Cosmoguer) sont dans l'ensemble en bon état, après quelques travaux de rénovation. Le travail de restauration des murets défensifs du fort, appliquant les techniques traditionnelles est en cours de finition.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite ; pierre de taille ; moyen appareil ; moellon

Typologies et état de conservation

État de conservation : mauvais état, restauré, vestiges, désaffecté, inégal suivant les parties

Statut, intérêt et protection

L'ensemble de ces vestiges de guerre et de défense littorale méritent d'être étudiés et protégés. La restauration et l'interprétation de ces édifices sont en cours par le Conservatoire du Littoral et la mairie de Perros-Guirec.

Intérêt de l'oeuvre : à signaler

Protections : inscrit MH, 1975/09/30

Fort de l'Île aux Moines, y compris le mur d'enceinte (cad. D 2282) : inscription par arrêté du 30 septembre 1975.

Statut de la propriété : propriété publique, propriété privée

Références documentaires

Bibliographie

- DUBREUIL, Léon, GOURHAND, M. **L'archipel des Sept-Iles (Côtes-du-Nord)** . Perros-Guirec : S.I. de Trégastel et de Perros-Guirec. 1964.
p 8
- **Les usages de la mer dans le Trégor au 18e siècle**
LEVASSEUR, Olivier. **Les usages de la mer dans le Trégor au 18e siècle**. Rennes, thèse de 3ème cycle, (CRHISCO UPRES A-CNRS 6040), Centre de Recherches historiques sur les Sociétés et Cultures de l'Ouest, UHB, Rennes 2, juillet 2000.
- SALEMBIER, Jean-Jacques. **Sept-Îles : sept époques**. Lannion : Imprim, 1994.

- SALLIER DUPIN (de), Guy. **La mer et la révolution dans les Côtes-du-Nord**. Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1992.
p.184-186

Liens web

- Lien vers la base Architecture Mérimée (notice Monuments Historiques) : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=PA00089384

Annexe 1

Les défenses côtières du Trégor au cours du 18ème siècle : (synthèse proposée d'après les recherches de Olivier Levasseur "Les usages de la mer dans le Trégor au 18ème siècle").

Au 18ème siècle, le littoral trégorrois s'intègre dans un ensemble défensif plus vaste que ses simples frontières et comprend l'ensemble de la côte nord de la Bretagne. Sur un plan militaire, les défenses côtières trégorroises sont complétées par les deux ensembles fortifiés majeurs : les Sept-îles et le château du Taureau.

Les Sept-Îles

Les Sept-îles se trouvent au large de Perros-Guirec et constituaient au 18ème un enjeu dans la défense du littoral. et l'un des maillons de la défense côtière de la Bretagne Nord, en particulier contre l'Angleterre. Les guerres successives (Succession d'Autriche, guerre de Sept ans et guerre d'indépendance américaine), ont renforcé son rôle par sa position avancée : il s'insérait en effet entre Saint-Malo, le Cap Fréhel, avec Bréhat d'un côté et l'ensemble Baie de Morlaix/île de Batz, rade de Brest de l'autre.

C'est à partir des années 1739-1740 que fut prise la décision de construire un ensemble fortifié destiné à améliorer ses capacités d'avant-poste défensif contre les offensives venues du large .

Description du site

L'archipel des Sept-îles est situé au large de la côte Nord de la Bretagne et dépend administrativement de la commune de Perros-Guirec, non loin de Lannion. Il constitue, depuis 1976, une réserve naturelle de 40 hectares pour la protection des oiseaux.

Il est constitué par : l'Île aux Moines, L'île Bono, L'île Plate, L'île Rouzic, L'île de Cozlan, l'île Melban et de l'île au Cerf. On peut y ajouter l'île Tomé, plus proche de la côte. Ces îles sont de taille différente et d'intérêt variable comme nous allons pouvoir le voir.

Nous disposons pour cette étude d'un certain nombre de descriptions géographiques de Sept-îles. L'une d'entre elles, selon Habasque, remonterait à 1373.

En 1373, le Sgr de l'île de Rhé, de Marans et d'autres lieux décrivait ainsi ces îles : *Elles sont désertes et le grand Pingouin s'y montre quelquefois. Les macareux ou perroquets de Mer arrivent des extrémités du monde, pour déposer leurs oeufs en ces doux asiles de verdure et de fleurs (...). Là, les bernaches s'abattent en nuées immense. Le bruit de leurs ailes ressemble au mugissement des vents orageux sur les flots.* Sources : "Les invalides de l'île-aux-Moines 1739-1789, Chronique d'une garnison côtière au 18ème siècle", Annales de Bretagne, tome 91, n°1, 1984, p. 39-57.

C'est enfin un lieu où l'on ne peut se porter (...), car trop exposé aux injures du tems et insultes de la mer. La garnison qu'y s'y trouvera écrira d'ailleurs pour se plaindre à l'Intendant Nous nous trouvons dans une île déserte et privée de tous secours. Les multiples travaux d'entretien et de ravitaillement s'en trouvaient donc rendus très délicats.

Les Sept-îles elles-mêmes sont non seulement un milieu hostile, mais de plus les abords de l'archipel sont dangereux. Provost de Boisbilly, Lieutenant Général de l'amirauté de Morlaix déclarait d'ailleurs en 1734 que *tous les bâtiments qui croisent dans la Manche viennent toujours reconnoître les Sept-Isles, qui sont les écueils les plus dangereux de la Manche (...). Ce n'est partout que banc de rochers, que courant violents comme des ras, chaque banc de rochers ayant sa marée et son courant particulier. Il y périt tous les ans une quantité de navires.* Sources : Arch. Nat. Mar. C4169.

Cet état de fait nous est confirmé par Robien, en 1745 : *Il n'est pas sûr de naviguer trop près de ces îles, s'étendant de là plus à l'Est un banc de roches sous l'eau du côté du Sud (...). Du côté de l'Ouest de ces mêmes îles s'étend encore une chaîne de rochers dessus et dessous l'eau (...). Au Nord-Ouest du bout occidental des Sept-Isles, on rencontre un écueil sous l'eau : il paraît de basse-mer.*

Si l'on examine la situation île par île, alors l'île aux Moines n'est abordable que dans la moitié de son pourtour, la partie qui regarde la terre étant défendue par une quantité de rochers qui sont à fleur d'eau, les plus petites chaloupes ne peuvent en approcher.

Bono n'a pas grand intérêt, elle ne peut être regardée que comme une vedette en venant de l'île aux Moines, pour observer les barques qui pourroient passer entre elle et celle de Melban.

Quant à cette dernière, on peut bien y aborder (...) il vient sur cette isle de très bonne herbe, il y a quantité de lapins. Par contre l'île Rouzic est moins bonne, puisqu'il n'y vient que des mauvaises herbes, et en très petite quantité.

La situation de l'île Plate s'apparente à celle de Melban. En effet, *il y vient quantité de bonne pâture (...). Il y a aussi quantité de lapins qui sont très bons*

L'île au Cerf n'est *qu'un rocher élevé, aride*. Sources : Arch. nat. Mar. D222. Pourtant selon Garangeau, *la seule chose que l'on trouve sur cette isle est de l'eau à boire*. Sources : AD 35, C1071, Garangeau à l'intendant.

Régis de Saint-Jouan, à l'article "Sept-îles" de son "Dictionnaire...des Côtes-d'Armor" signale comme seul événement concernant les Sept-îles au 18^{ème} siècle *qu'en 1720, les anglais s'emparèrent des Sept-îles et que ce fut après que fut construit le fort de l'île-aux-Moines pour la défense de la Côte*.

Cette courte description est-elle valide, ou ne peut-on pas y voir l'héritage d'une peur ancienne ? C'est ce que nous allons essayer de voir ici.

Habasque, en 1832, écrit (p. 64) que *des corsaires de Jersey et de Guernesey s'étant emparé de ce petit archipel, et s'y étant maintenu fort longtemps, le gouvernement se décida en 1720 à y former quelques établissements défensifs*.

Un siècle plus tôt, Provost de Boisbilly, dans son "Mémoire au sujet des Sept-îles" déclarait que *le second établissement qu'il convient de faire dans ces isles et pour s'en assurer la libre disposition pendant la guerre avec l'Angleterre ou alors ces isles sont l'azile et le repaire des habitans de Gersay et Grenezay, tous corsaires et pirates qui s'y réfugioient pendant les dernières guerres et ruinoient notre commerce en faisant quantité de prises sur les François. Tous ce qui paroissoit à la hauteur des Sept-îles devoient la proie de ces pirates lesquels à couvert de toute attaque dans ces Sept-Isles, dont ils ont une connoissance intime ne sortoient qu'à coup sûr, lorsqu'ils voyoient des barques ou des vaisseaux qui ne pourroient leur résister*. Sources : AN Nat. Mar. D2 52.

Ces corsaires anglo-normands ont occupé ces îles de manière plus concrète en y établissant une camp temporaire : *Installer et faire vivre autant de personnes sur un espace si réduit nécessite des installations : c'est ici qu'est une petite chaussée de pierres seiches commencées par les corsaires ennemis pour y mettre quatre ou cinq chaloupes à l'abri, mais ils ne l'ont pas finie*. Sources : AD 35, C1071 : description des Sept-Îles par Garangeau, 1739.

Le premier gardien des Sept-Îles : Pierre Tassel

Les Sept-îles sont depuis au moins le 15^{ème} siècle dans les dépendances de l'abbaye de Bégard. Les moines y auraient construit un couvent, assez vite abandonné à cause des conditions de vie très difficiles.

Ce n'est qu'à partir de 1727 qu'un homme résida de manière permanente aux Sept-îles. Il s'agit de Pierre Tassel, pilote côtier. Cet établissement est relaté par Garangeau en 1741 de la manière suivante : *Le nommé Tassel, pauvre matelot, sa femme & ses enfants ne sachant que devenir, s'avisèrent de se retirer sur l'île aux moines, l'une des Sept isles il y a environ 14 ans. Ils avoient une petite chaloupe par le moyen de laquelle ils pêchoient et pilotoient les petits bastiments qui se trouvoient dans ces parages & les mettoient en seureté et en prenoient des certificats. Ils les portèrent à M. l'Intendant de Brest, luy firent entendre qu'ils seroient très utile sur cette isle pour la marine s'ils avoient une bonne chaloupe. Elle luy fut accordée et le sieur Tassel mis à la demye-solde à 12 livres par mois*.

Ils se logèrent sous terre dans l'île aux moines avec mur de pierres seiches couvertes de fougères ou l'on ne voudroit pas exiger des chiens. Trois des fils ont toujours navigué pour les fortifications avec deux autres matelots, lesquels ont été bien payé, de même que le père lorsqu'il a été employé et a rendu de petits services, a fourni quelques petits morceaux de bois & planches, on luy a rendu d'autant ou plus. Sources : AD 35, C1071, 23 février 1741.

Léon Dubreuil nous donne d'autres informations. Selon lui, *Tassel avait obtenu de François Roger Robert, intendant de la marine de Bretagne, l'autorisation de s'établir à l'île aux moines. Il se proposait d'empêcher le transport des chanvres de la terre ferme dans les isles ou les habitans de Gersay et de Grenezay venoient les acheter en fraude aux gens du pays*. Sources : L. Dubreuil, M. Gourhand, "L'archipel des Sept-Îles (Côtes-du-Nord)", S.I. de Trégastel et Perros-Guirec, 1964, p. 28.

Provost de Boisbilly indique que *Ledit Pierre Tassel, pilote est ébably dans ces isles ou il a bâti une petite cabane pour laquelle il a dépensé le peu de biens qu'il avoit sans avoir encore rien reçu pour les services qu'il a rendu qui sont considérables (...)* *Ledit Tassel a d'ailleurs sauvé plusieurs bâtimens et barques du danger du naufrage et facilité la coupe du goémon sur toute la coste* Sources : AN nat. Mar. D252, pièce 108.

Bien que son habitation ait été détruite, Tassel resta sur place, recevant sans doute quelques soutiens en nature de la part de l'amirauté : son rôle est en effet celui d'un gardien, d'un guetteur et d'un sauveteur, le tout non entretenu. Hormis les trafiquants, tout le monde à intérêt à l'avoir sur place. Nous n'avons pas de traces de son activité entre 1735 et 1739.

Le Lancement du projet et le démarrage des travaux

La décision de construire un poste fortifié aux Sept-îles prit forme vers 1734 : mais ce n'est qu'en août 1739 que le maréchal de Brancas informe le Comte de Maurepas qu'il serait d'avis *qu'on construisit incessamment une bonne redoute pour y établir un corps de garde et des batteries. Si vous êtes de mon avis, comme je croy que vous le serez, vous aurez la bonté de m'appuyer L'ingénieur Garangeau est alors chargé de rédiger un projet et, le 9 octobre 1739, Brancas en accuse réception, indiquant que sa majesté approuvera ce que je fasse executer tout ce qui a été proposé par M. de Garangeau, du moment que je l'estimoit nécessaire. La nécessité, m'en a paru bien grande, et doit, je croy, vous paroître telle depuis que vous avez vu comme moy, les lettres et les mémoires de M. Garangeau*.

Sources : AN Mar. B3394, F154.

Garangeau rédigea donc en novembre 1739 un mémoire destiné à indiquer aux autorités (il est adressé au marquis de Brancas) les mesures à prendre pour pouvoir commencer les travaux au plus vite.

C'est en fait un projet pour l'établissement du chantier sur les Sept-îles, *consistant en des baraques de charpente et planches pour retirer et loger au moins une vingtaine d'ouvriers. Il faudra d'abord leur fournir les paillasses, draps, couvertures et ustensiles, une forge, le tout grany du nécessaire, après quoy travailler à un plus grand logement dont les murs seront de pierre à mortier de terre, et un réduit pour celui chargé de la conduite.* Ces premières constructions sont indispensables aux travaux. Mais il faut encore trouver un homme capable de les conduire.

Pour Garangeau, la saison doit être mise à profit pour avancer les travaux : *on pourroit travailler l'hiver à tirer du moillon sur les lieux, aplanir l'assiette du rocher ou l'on foit fonder, faire les retranchements marqués au plan, faire tirer et tailler de la pierre de taille à l'isle Grande autant qu'il se pourroit, et les autres préparatifs convenables pour rendre le tout fait dans juillet prochain. Je suis persuadé que le Sr Verron s'attachera à faire travailler solidement et avec diligence. En ce cas, il faut envoyer une somme de 1 000 livres pour commencer les préparatifs dont on fait mention cy-dessus.*

Dès l'année suivante, on vit intervenir Parrocel, un ingénieur souvent rencontré sur les côtes trégorroises. Selon lui la reprise des travaux s'avérait indispensable, mais il insistait à la fois sur la nécessité de finir les travaux, mais également sur les difficultés rencontrées sur cette île. Il dressa donc deux plans, qui allaient lui permettre d'engager la construction de la redoute.

Ce fut finalement l'entrepreneur Verron qui fut chargé de la conduite des travaux. Il réunit en mai 1740 quelques ouvriers de Lannion, la plus grande partie des autres venant de Saint-Malo et des paroisses voisines. Il était prévu que la pierre de taille vienne de l'île Grande.

C'est pourtant un ingénieur ordinaire du Roi qui supervisa sur place les travaux : il s'agit de M. Des Costes, seigneur d'Eyrignac. Très vite, on s'aperçoit de la dureté du chantier, comme en témoignait Garangeau le 9 mai : *La continuation du mauvais tems me désolé pour les Sept-Isles où les ouvriers souffrent de manière qu'à peine peuvent-ils paroître dehors, & l'on a esté quatre jours entiers sans pouvoir aborder l'isle sans aucune provisions que des biscuits et de l'eau. La pierre du lieu est d'une dureté infinié à tailler. De plus, les ouvriers ne disposent pas de pain pour leurs repas. On est obligé d'envoyer chercher des pierres aux isles adjacentes, les voiturer par mer, les monter à bras du débarquement sur l'isle assez loing et à plus de cent pieds [3, 2m]de haut.*

1740, Garangeau est obligé de constater le retard des travaux, *tant il y a de faux frais, par les mauvais tems et vents contraires dans ce lieu où il faut tout y porter par mer, et quelquefois être sept à huit jours sans pouvoir y aborder l'isle.*

Pourtant, Garangeau constatait en octobre 1740 que les travaux ont bien avancé. Garangeau dressa à nouveau des plans en novembre 1740.

Un an plus tard, en novembre 1741, la redoute et les batteries étaient achevées et les clés du magasin ont été remises à Tersell (sic), gardien entretenu par le Roi. Il ne restait plus qu'à y envoyer un détachement d'invalides. A cette date, les travaux doivent donc s'interrompre, à cause du mauvais temps, mais également parce que Parrocel était également chargé d'exécuter les travaux du château du Taureau. Il ne restait alors plus qu'à terminer le logement de l'officier de la place et à rendre praticable le chemin qui conduit jusqu'à la redoute.

Descriptif des travaux réalisés

Les travaux définitifs furent achevés dans le courant de l'été. On peut estimer que le poste des Sept-îles fut achevé à cette date. Ce poste n'était pas conforme au premier projet de Garangeau du 16 novembre 1739. Si l'on consulte les plans réalisés par l'ingénieur conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, l'on peut constater des très nettes différences.

Le premier plan particulier de l'île aux Moines et des projets de fortifications que l'on estime nécessaire pour commander aux deux seuls mouillages des Sept Isles est daté du 16 novembre 1739. Il mentionne :

- deux batteries à construire, l'une de maçonnerie à établir sur le rocher de Cosmoguer (au sud-sud-est) qu'il faut donc relier à l'île par un pont. L'autre de gazon au nord-nord-ouest.
- Une redoute de forme pentagonale, située sur une hauteur au sud-ouest de l'île.
- Des chemins de communications qui occupent exclusivement la côte nord-est de l'île.

Le second Plan est intitulé "plan de l'île aux Moines et de sa fortification", daté du 29 novembre 1740. Il prenait en compte les réalisations, qui furent beaucoup plus nombreuses.

- La batterie de Cosmoguer se trouvait sur l'île, on lui a adjoint un magasin ainsi qu'une guérite.
- La seconde batterie se trouvait un peu plus au sud que l'emplacement envisagé ; elle se vit également adjoindre un magasin et une guérite.
- La redoute surplombait cette dernière batterie, elle a perdu sa forme pentagonale et son emplacement initial, puisqu'elle se trouve sur une hauteur à l'est. Les plans de cette redoute révèlent une construction complexe, qui fut le véritable point fort de l'île.
- Le sous-sol n'était constitué que d'un magasin à poudre auquel un escalier intérieur donnait accès.
- Le rez-de-chaussée comprenait des toilettes, une caserne pour huit hommes et un corps de garde avec l'emplacement pour deux lits ainsi qu'un magasin aux vivres.
- au premier étage, la chambre de l'officier qui était au-dessus du magasin aux vivres et occupait la même superficie, tandis qu'une caserne unique était prévue pour 12 hommes, plus un lit dans une petite pièce séparée. Les deux locaux étaient indépendants et desservis par deux escaliers séparés.

- Enfin une plateforme occupait le dernier étage. Il ne semble pas qu'il était prévu d'y établir des pièces de batteries. Ce bâtiment était chauffé par deux cheminées.

- A l'extérieur, un petit bâtiment constituait le hangar à bois et abritait également quatre toilettes communes.

- Un ensemble de retranchements en gazon tenait lieu de réseau de communication, une guérite isolée se trouvait à mi-chemin entre la batterie de Cosmoguer et l'ensemble des fortifications

Soit un ensemble de bâtiments sur la côte nord de l'île, constitué de la cabane du gardien, d'un magasin général et du logement de canonnières.

Le bâtiment principal comprenait au rez-de-chaussée, deux magasins, une première chambre de 4 lits, l'escalier d'accès à l'étage, une seconde chambre de 3 lits (casernes où on pourra entendre la messe) et la chapelle au fond de cette chambre. Un petit bâtiment accolé constituait le logement de l'ingénieur (pour la durée de la construction) tandis qu'une construction temporaire servait de baraque des ouvriers. Ces deux dernières constructions n'avaient qu'un étage.

Au premier étage du bâtiment principal, trois salles destinées au repos des soldats, de cinq, quatre et cinq lits. ce bâtiment était chauffé par deux cheminées.

- un puits se trouvait immédiatement à l'extérieur, tirant partie d'une source présente sur l'île.

Ce bâtiment pouvait donc abriter 21 soldats. C'est cet ensemble de bâtiments que l'on peut encore voir de nos jours sur place.

La première garnison, arrive pourtant à son poste au cours de ce mois de décembre 1740. La construction du fort n'est pas passée inaperçue, et le 26 juillet 1741, une frégate anglaise vient mouiller aux Sept-Îles, *son commandant avoit demandé à en visiter les fortifications, ce qui lui avoit été refusé.*

En janvier 1747, l'île-aux-moines était encore habitée par 55 personnes : le commandant, 37 hommes (des fusiliers, un tambour et un canonnier), 12 matelots, et le gardien Tassel ainsi que sa famille (sa femme et deux enfants).

En avril 1747, un nouveau commandant arrivait au fort et écrivait au subdélégué de Lannion : *M., je suis arrivé hier 15 courant pour y prendre le commandement (...). Il est nécessaire, M, que vous me donniez vos ordres pour me faire fournir tout le petit nécessaire pour faire mon ordinaire et je n'y ai trouvé rien du tout, même pas de draps, qu'un mauvais matelas de soldat et drap de soldat. Je vous prie de m'envoyer tout ce qui est nécessaire le plus tost qu'il vous sera possible car je ne peut faire ni soupe, ni fumet, ni fricassée. Je n'ay trouvé pour tout qu'une très mauvaise casserole, qu'un mauvais tripier pour tout meuble (...).*

Très vite, les relations entre le gardien du fort, Tassel et le commandant s'envenimèrent, à tel point que l'amiral de France doit, reprenant la méthode utilisée par le maréchal de Brancas, rendre une nouvelle ordonnance depuis Hennebont le 12 juillet 1747. Les querelles ne cessèrent qu'au décès de Tassel.

Annexe 2

Voir aussi enquête thématique régionale (fortifications littorales) - 2003 - Guillaume Lecuillier : Redoute-réduit (Sept-Îles (les), Île aux Moines) : .

Annexe 3

Voir aussi enquête thématique régionale (fortifications littorales) - 2003 - Guillaume Lecuillier : Fort (Sept-Îles (les), Île aux Moines) : .

Annexe 4

Voir aussi enquête thématique régionale (fortifications littorales) - 2003 - Guillaume Lecuillier : Ensemble fortifié (Sept-Îles (les), Île aux Moines) : .

Annexe 5

Voir aussi enquête thématique régionale (fortifications littorales) - 2003 - Guillaume Lecuillier : Corps de garde (Sept-Îles (les), Île aux Moines, fort) : .

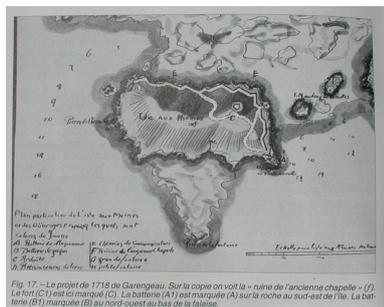
Annexe 6

20062208856NUCB : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1071.

20062208684NUCB : Collection particulière

- 20062208861NUCB : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1071.
- 20062208519NUCB : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1071.
- 20062208858NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, Bi.
- 20062208859NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, Bi.
- 20062208857NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, Bi.
- 20062208768NUCB : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1071.
- 20062208763NUCB : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1071.
- 20062208765NUCB : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1071.
- 20062208766NUCB : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1071.
- 20062208767NUCB : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1071.
- 20062208517NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, 4 num 1/38, Numplan 7.
- 20062207959NUCB : Direction départementales de l'Équipement (Côtes-d'Armor)
- 20062208273NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, 16 Fi.
- 20062208513NUCB : Collection particulière

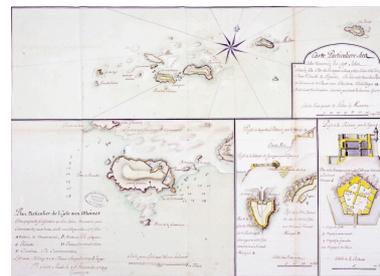
Illustrations



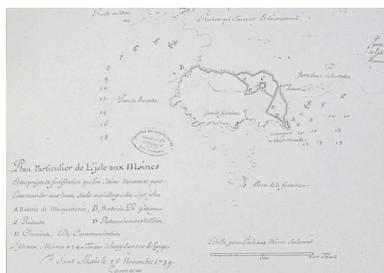
Plan particulier de l'Île aux Moines par Garangeau en 1718, annoté par J. J. Salembier
 Phot. Guy Prigent, Phot. Garegeau, Autr. Garegeau
 IVR53_20062208856NUCB



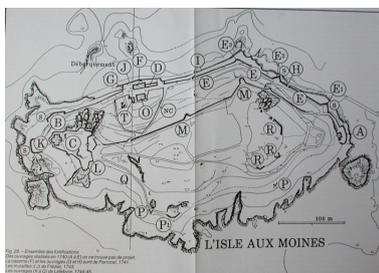
Plan particulier de l'Île aux Moines par Garangeau non daté : détail de la chapelle en ruines (AD 35)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Bellin, Autr. Bellin
 IVR53_20062208684NUCB



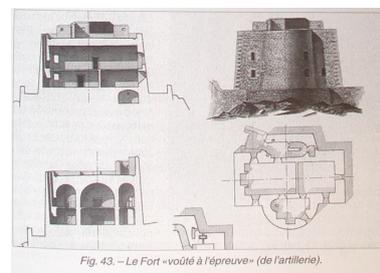
Plan particulier de l'Île aux Moines par Garangeau, 1739 (AD 35)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Garegeau, Autr. Garegeau
 IVR53_20062208861NUCB



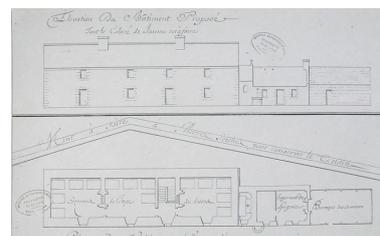
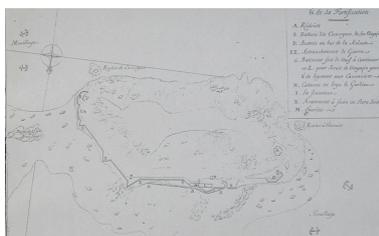
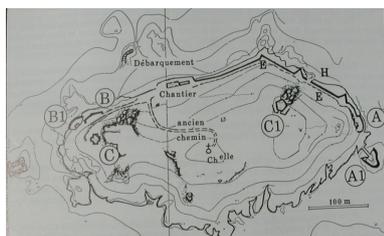
Le plan des défenses de l'île aux Moines par Garangeau, daté du 16 novembre 1739 : remarquer l'emplacement de la fontaine, les batteries, la redoute et les retranchements (AD 35)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Garegeau, Autr. Garegeau
 IVR53_20062208519NUCB



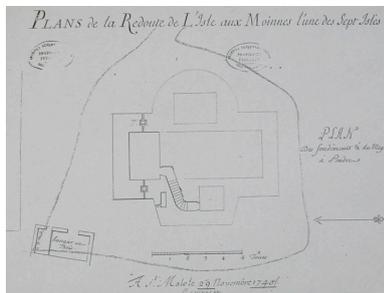
Ensemble des fortifications réalisées en 1740 et 1800 (J.J.Salembier)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Jean-Jacques Salembier, Autr. Garegeau
 IVR53_20062208858NUCB



Dessin par l'ingénieur Lefebvre en 1744 : le fort voûté, entouré d'une enveloppe, à l'épreuve de l'artillerie (J.J.Salembier)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Jean-Jacques Salembier, Autr. Lefebvre
 IVR53_20062208859NUCB



Le plan de l'Île aux Moines et des fortifications, par Garangeau, daté du 29 novembre 1740, annoté par J.J. Salembier (J.J. Salembier)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Jean-Jacques Salembier
 IVR53_20062208857NUCB



Plan de la redoute de l'île aux Moines, des fondements et du magasin à poudre, par Garangeau, le 29 novembre 1740 (AD 35)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Garegeau, Autr. Garegeau
 IVR53_20062208765NUCB

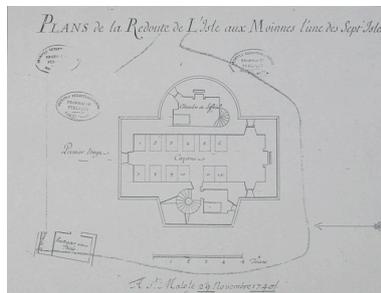


Extrait du plan de masse des Sept-Îles, 1805 : remarquer le bâti de défense littorale, les murets littoraux, les landes et les nombreuses pâtures (AD 22)
 Phot. Delaunay, Phot. Malecot, Autr. Delaunay, Autr. Malecot
 IVR53_20062208517NUCB

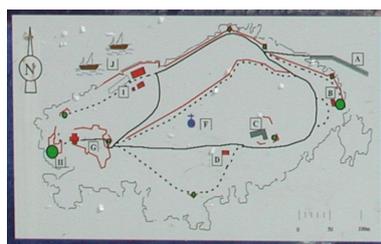


La citadelle au début du 20ème siècle (AD 22)
 Phot. Guy Prigent
 IVR53_20062208273NUCB

Le plan de l'Île aux Moines et des ses fortifications, par Garangeau, daté du 29 novembre 1740 (AD 35)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Garegeau, Autr. Garegeau
 IVR53_20062208768NUCB



Plan de la redoute de l'île aux Moines par Garangeau, 1er étage, le 29 novembre 1740 (AD 35)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Garegeau, Autr. Garegeau
 IVR53_20062208766NUCB

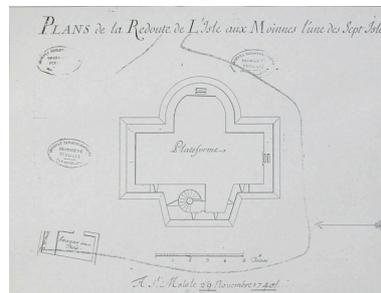


Plan du site : extrait du panneau d'interprétation du site défensif des Sept-Îles (Conservatoire du littoral)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Auteur inconnu
 IVR53_20062208521NUCB



Le donjon de l'Île aux Moines, entre les deux guerres, avant sa restauration (LPO)
 Phot. Guy Prigent
 IVR53_20062208513NUCB

Le plan de la caserne de l'Île aux Moines par Garangeau, daté du 27 novembre 1740 (AD 35)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Garegeau, Autr. Garegeau
 IVR53_20062208763NUCB



Plan de la redoute de l'île aux Moines : la plateforme, par Garangeau, le 29 novembre 1740 (AD 35)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Garegeau, Autr. Garegeau
 IVR53_20062208767NUCB



Extrait : carte marine des Sept-Îles (SHOM, DDE 22)
 Phot. Guy Prigent, Phot. Charles-François Beauteemps-Beaupré
 IVR53_20062207959NUCB



Panneau d'interprétation du site défensif des Sept-Îles (Conservatoire du littoral)
 Phot. Guy Prigent
 IVR53_20062208520NUCA



Approche du site fortifié depuis le sud-est : remarquer le mur Est aveugle et la baie dans le mur du sud de la redoute
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208735NUCA



Vue de la façade est de la redoute, réduit : remarquer l'absence d'ouvertures
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208734NUCA



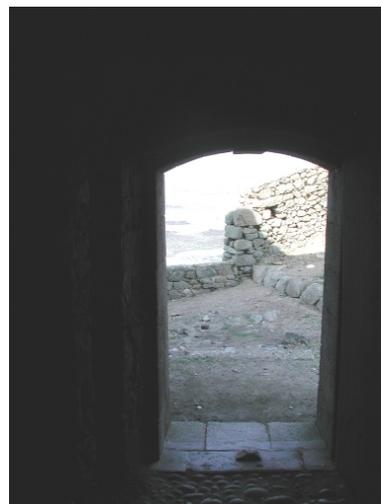
Façade nord : vue de l'entrée fortifiée de la redoute, réduit, remarquer l'assomoir au-dessus de la porte d'entrée
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208738NUCA



Façade nord : vue de la brèche flanquant le pont-levis de la redoute, réduit (assemblage des pierres en quinconce)
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208737NUCA



Façade ouest : vue de la redoute depuis l'ouest avec les murs défensifs
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208845NUCA



Façade nord : vue de l'intérieur de l'entrée fortifiée de la redoute, réduit
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208739NUCA



Façade ouest du fort : vue du corps de garde (murs refaits, rejointoyés et ravalement cimenté)
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208741NUCA



Façade est : détail des meurtrières, remarquer le jointolement refait à l'ancienne des moellons : mélange de sable argileux, chaux et brique pilée
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208736NUCA



Meurtrière de la terrasse côté nord
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208851NUCA



Façade nord-ouest : meurtrière de la tour, dont les joints ont été refaits
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208846NUCA



Baie ouverte sur la façade sud-ouest de la redoute avec les barreaux d'origine
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208849NUCA



Baie ouverte sur la façade sud-ouest de la redoute, avec les persiennes refaites en bois pour l'aération
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208848NUCA



Détail des joints de la redoute
refaits traditionnellement
avec de la poudre de brique
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208847NUCA



Piliers d'entrée du fort refaits
avec les pierres trouvées sur
place dont la pierre d'angle
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208855NUCA



Murets d'enceinte restaurés,
situés devant le fort sur un
sol aujourd'hui rechargé
Phot. Guy Prigent
IVR53_20072205665NUCA



Chapeau du mur restauré
du côté nord de la terrasse
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208854NUCA



Vue en direction de l'ouest : la
terrasse du fort, refaite avec le
circuit d'évacuation de l'eau de pluie
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208743NUCA



Le parapet du mur servant de garde
corps du côté ouest de la terrasse
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208853NUCA



Détail du parapet de la
terrasse : agencement des
pierres du couronnement
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208744NUCA



Détail de l'agencement des pierres
du parapet du mur d'enceinte
de la terrasse (80 cm de ht)
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208745NUCA



Le circuit des eaux pluviales
sur la terrasse dallée du fort
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208852NUCA



Façade nord-ouest du corps de garde : latrines en créneau de fusil
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208742NUCA



Façade sud-ouest du fort : vue du corps de garde (couverture refaite en lauzes de l'Île Milliau)
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208740NUCA



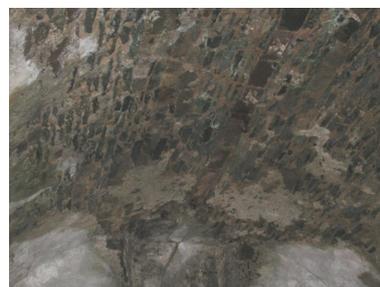
L'escalier en colimaçon qui distribue les étages (en partant de la terrasse)
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208746NUCA



Arc de décharge au-dessus des ouvertures de la façade ouest
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208850NUCA



Façade nord intérieure : l'une des deux monumentales cheminées située dans les salles de garde du rdc, en cours de réfection
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208747NUCA



Détail de l'appareillage de la voûte en cours de réfection (couvrant les 2 salles) : joints refaits avec du mortier de brique rouge
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208748NUCA



Vue générale du grand corps de garde de l'Île aux Moines, au sud de la redoute : remarquer les murs de défense et la batterie plus à l'ouest
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208750NUCA



Vue générale du site d'approche (en venant de l'ouest) du grand corps de garde de l'Île aux Moines, au sud-est de la redoute : remarquer les murs de défense
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208749NUCA



Le chemin de ronde central, bordé de talus enmurés
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208751NUCA



Le fort de l'île aux Moines
et ses défenses côté nord
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208733NUCA



Pierre tombale située près
du phare datée de 1799
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208762NUCA



Détail de la pierre tombale,
datée de 1799 : tombe d'un
garde Louis Ollivier Biez
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208772NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Perros-Guirec (IA22006178) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Batteries des Sept-Îles, Île aux Moines ; Île Bono (Perros-Guirec) (IA22007177) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec, Île aux Moines, Île Bono

Caserne, Île-aux-Moines (Perros-Guirec) (IA22007175) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec, Île-aux-Moines

Corps de garde de l'Île Bono (Perros-Guirec) (IA22007179) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec, Île Bono

Murs de soutènement et d'enceinte de la caserne, Île-aux-Moines (Perros-Guirec) (IA22007176) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec, Île-aux-Moines

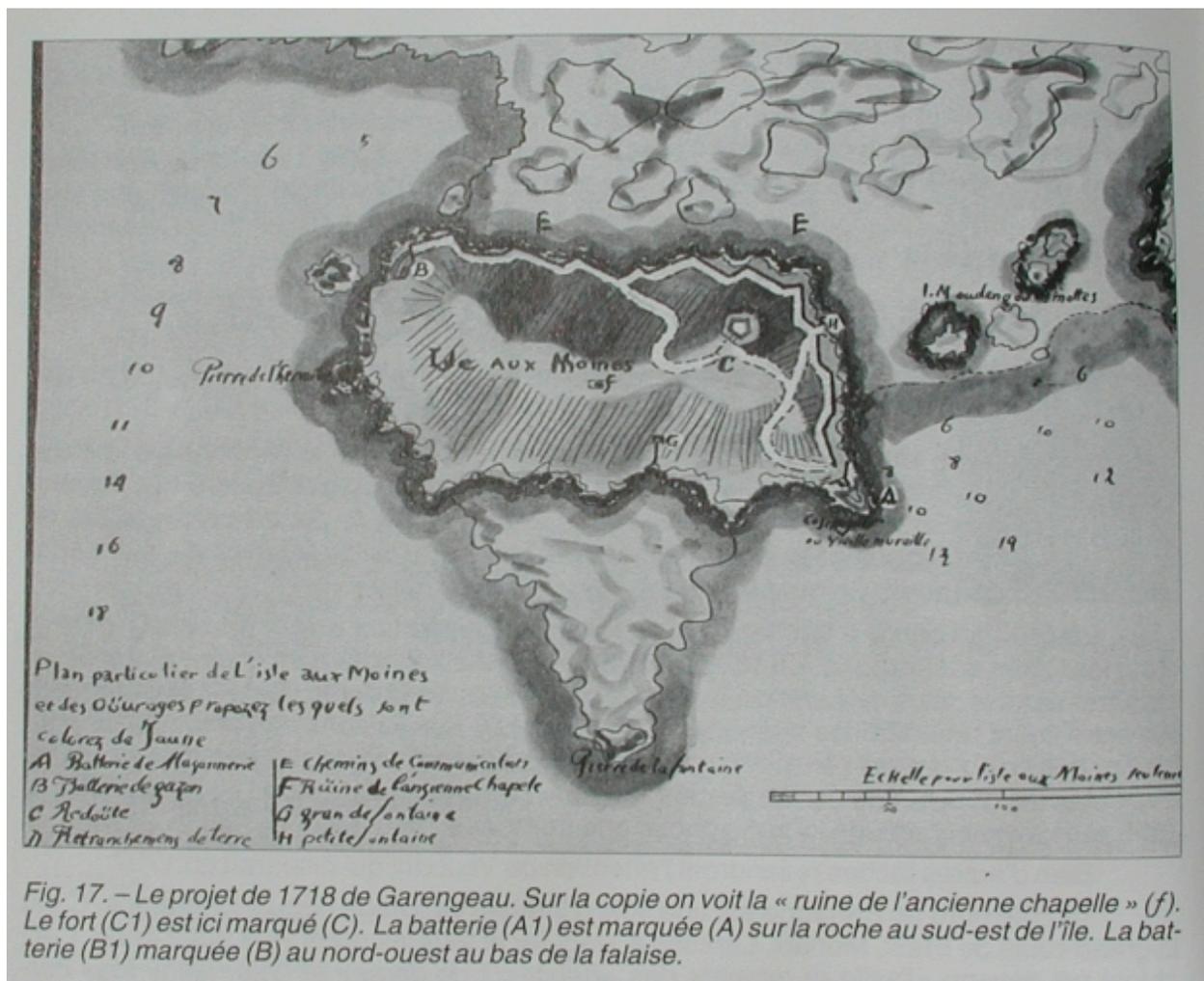
Ouvrage fortifié : murs défensifs et chemins de ronde de l'Île aux Moines (Perros-Guirec) (IA22007182) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec, Île-aux-Moines

Quais et cales de l'Île aux Moines (Perros-Guirec) (IA22007173) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec, Île-aux-Moines

Ensemble fortifié dit Fort des Sept-Îles, Île aux Moines, Archipel des Sept-Îles (Perros-Guirec) (IA22002922) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec, Archipel des Sept-Îles, Île aux Moines

Auteur(s) du dossier : Guy Prigent

Copyright(s) : (c) Inventaire général ; (c) Conseil général des Côtes-d'Armor



Plan particulier de l'Île aux Moines par Garangeau en 1718, annoté par J. J. Salembier

IVR53_20062208856NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Garengreau

Auteur du document reproduit : Garengreau

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite



Plan particulier de l'Île aux Moines par Garangeau non daté : détail de la chapelle en ruines (AD 35)

Référence du document reproduit :

- **Sept-Îles, sept époques**
Dans : "Sept-Îles, sept époques" / J. J. Salembier, Lannion, IMPRAM, p. 26.
Collection particulière

IVR53_20062208684NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Bellin

Auteur du document reproduit : Bellin

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Plan particulier de l'Île aux Moines par Garangeau, 1739 (AD 35)

IVR53_20062208861NUCB

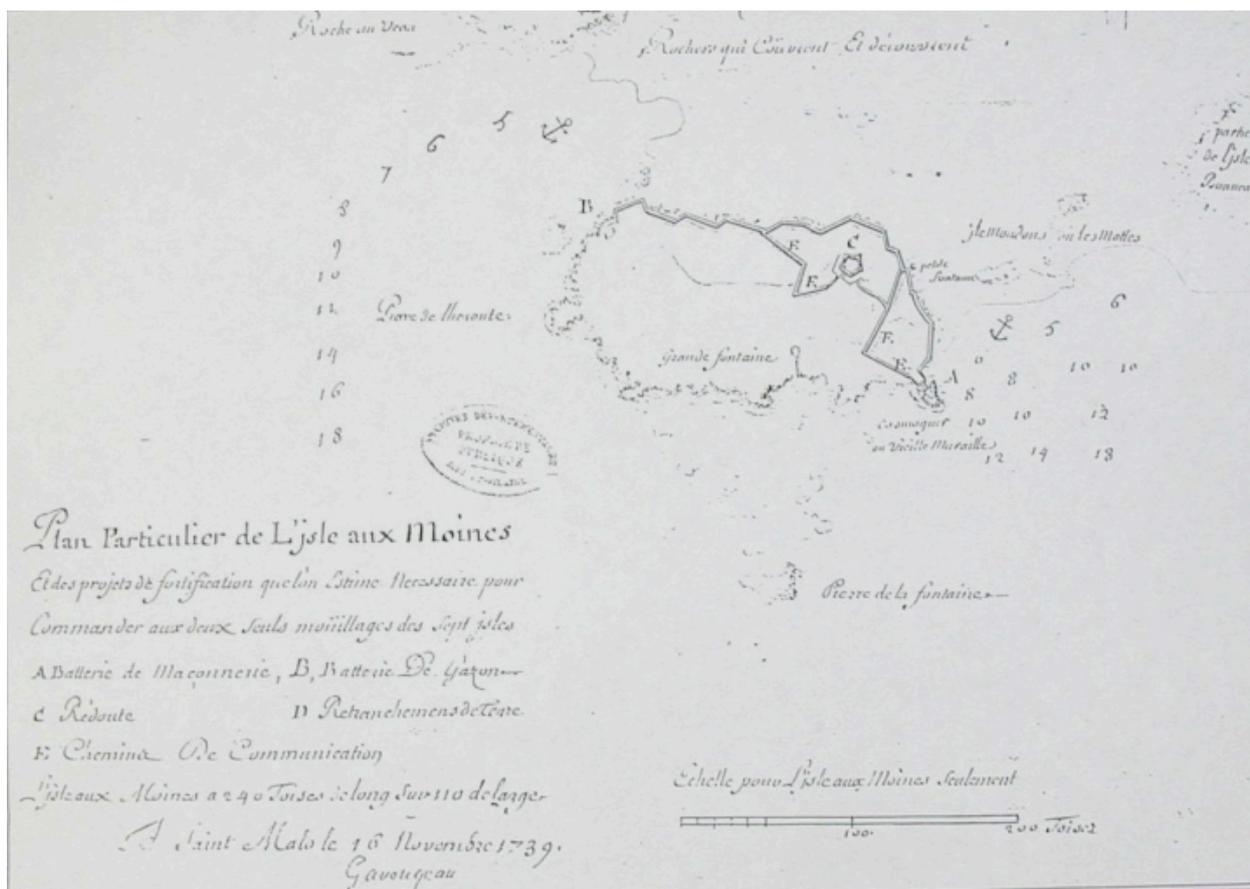
Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Gareneau

Auteur du document reproduit : Gareneau

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Le plan des défenses de l'île aux Moines par Garangeau, daté du 16 novembre 1739 : remarquer l'emplacement de la fontaine, les batteries, la redoute et les retranchements (AD 35)

IVR53_20062208519NUCB

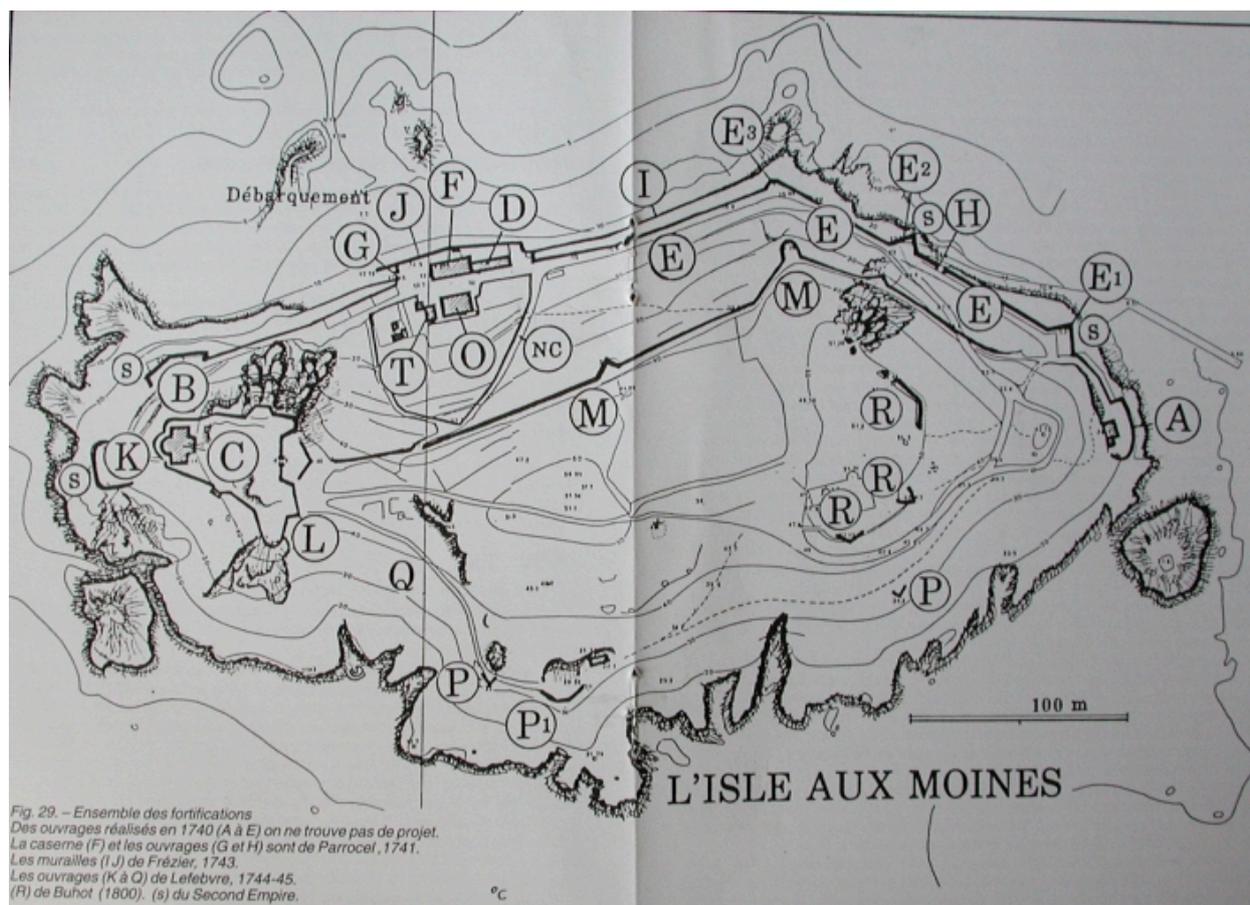
Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Garengau

Auteur du document reproduit : Garengau

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Ensemble des fortifications réalisées en 1740 et 1800 (J.J.Salembier)

Référence du document reproduit :

- **Sept-Îles : Sept Epoques**
Dans : "Sept-Îles : Sept Epoques" /J.J. Salembier, Lannion : IMPRAM, 1994, p. 40.
Archives départementales des Côtes-d'Armor : Bi

IVR53_20062208858NUCB

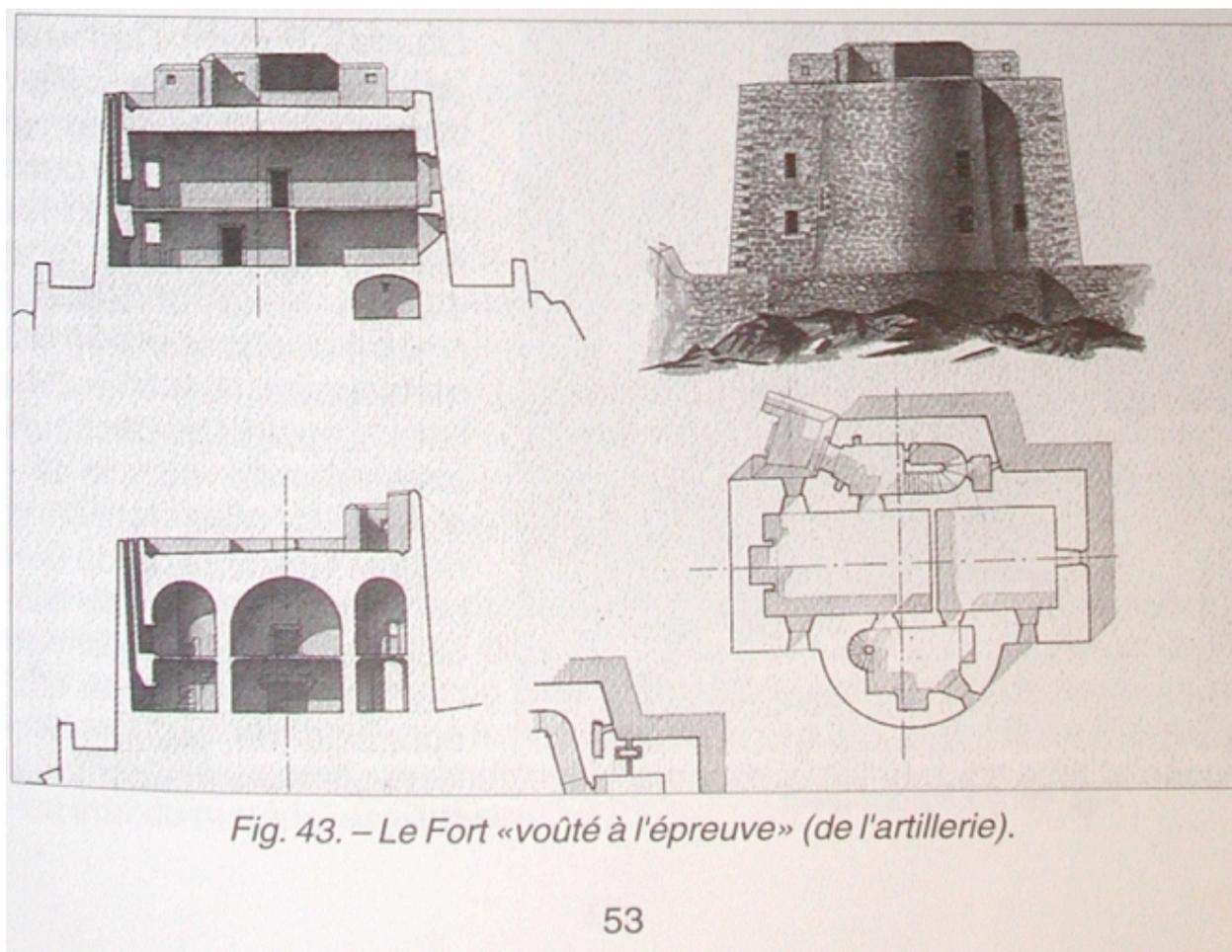
Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Jean-Jacques Salembier

Auteur du document reproduit : Garengau

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Dessin par l'ingénieur Lefebvre en 1744 : le fort voûté, entouré d'une enveloppe, à l'épreuve de l'artillerie (J.J.Salembier)

Référence du document reproduit :

- **Sept-Îles : Sept Epoques**
Dans : "Sept-Îles : Sept Epoques" /J.J. Salembier, Lannion : IMPRAM, 1994, p. 53.
Archives départementales des Côtes-d'Armor : Bi

IVR53_20062208859NUCB

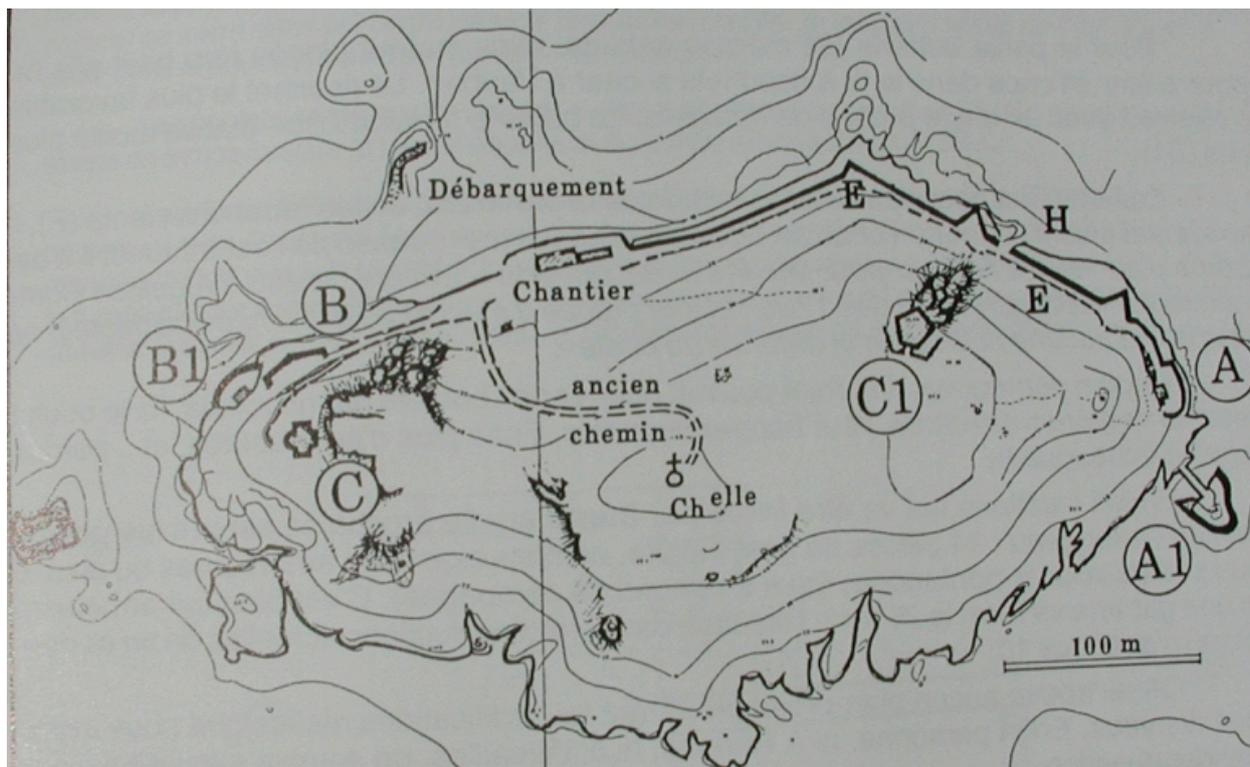
Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Jean-Jacques Salembier

Auteur du document reproduit : Lefebvre

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Le plan de l'Île aux Moines et des fortifications, par Garangeau, daté du 29 novembre 1740, annoté par J.J. Salembier (J.J. Salembier)

Référence du document reproduit :

- **Sept-Îles : Sept Epoques**
Dans : "Sept-Îles : Sept Epoques" /J.J. Salembier, Lannion : IMPRAM, 1994, p. 33.
Archives départementales des Côtes-d'Armor : Bi

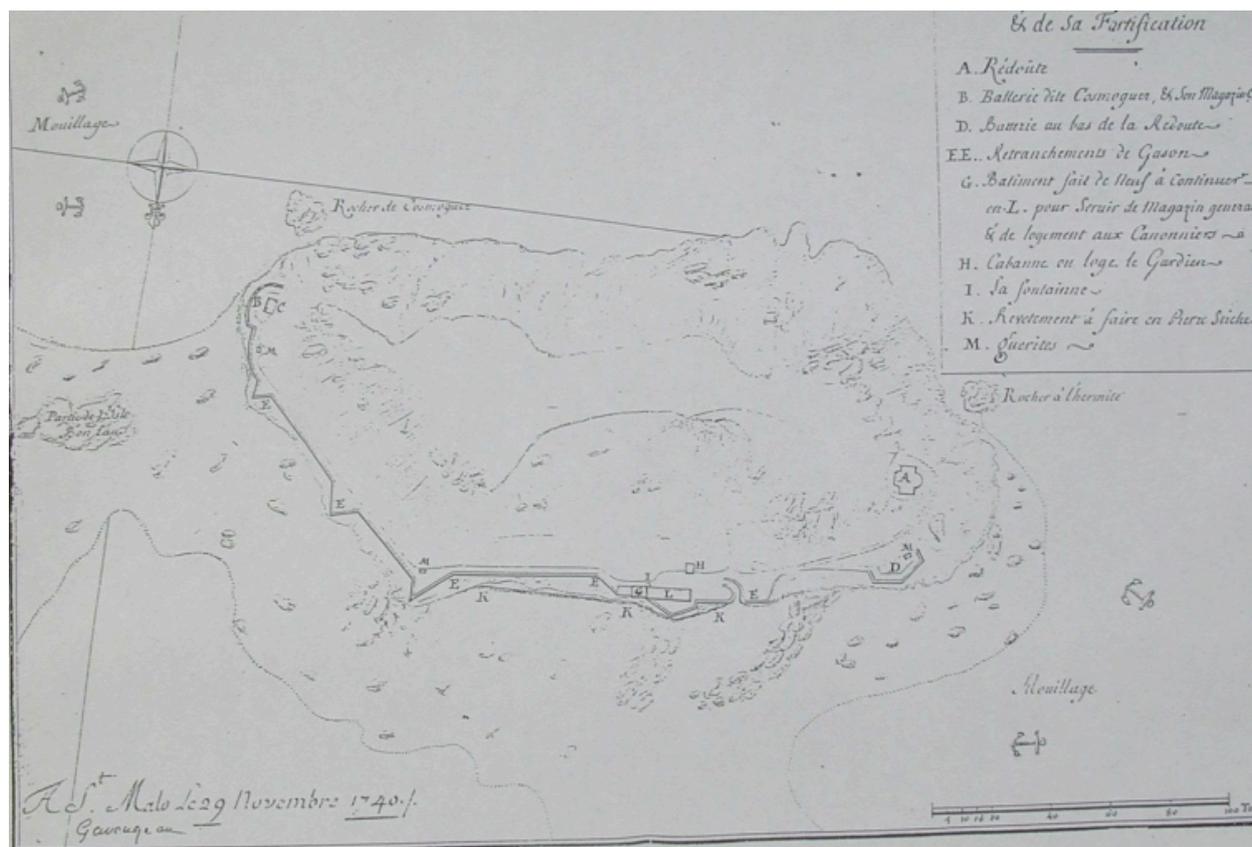
IVR53_20062208857NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Jean-Jacques Salembier

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Le plan de l'Île aux Moines et des ses fortifications, par Garangeau, daté du 29 novembre 1740 (AD 35)

IVR53_20062208768NUCB

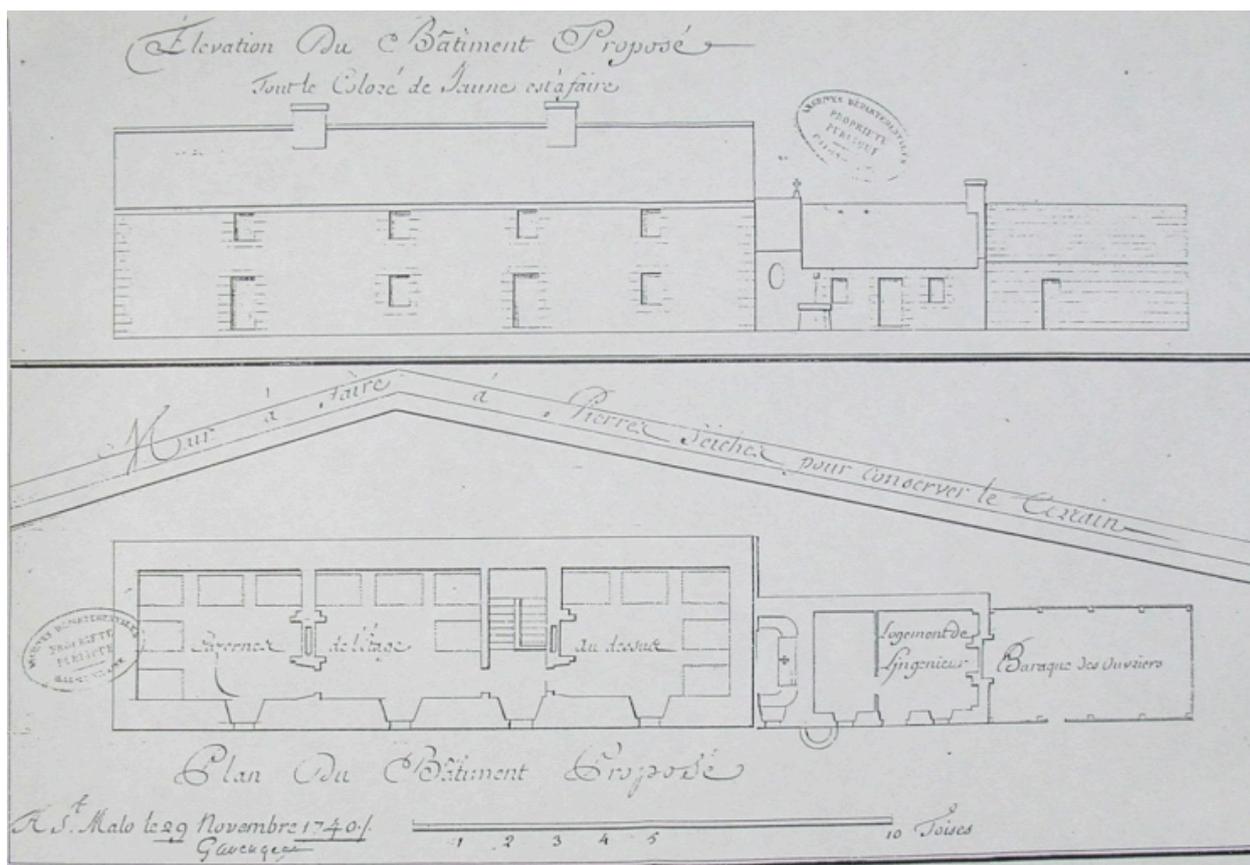
Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Gareneau

Auteur du document reproduit : Gareneau

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Le plan de la caserne de l'Île aux Moines par Garangeau, daté du 27 novembre 1740 (AD 35)

IVR53_20062208763NUCB

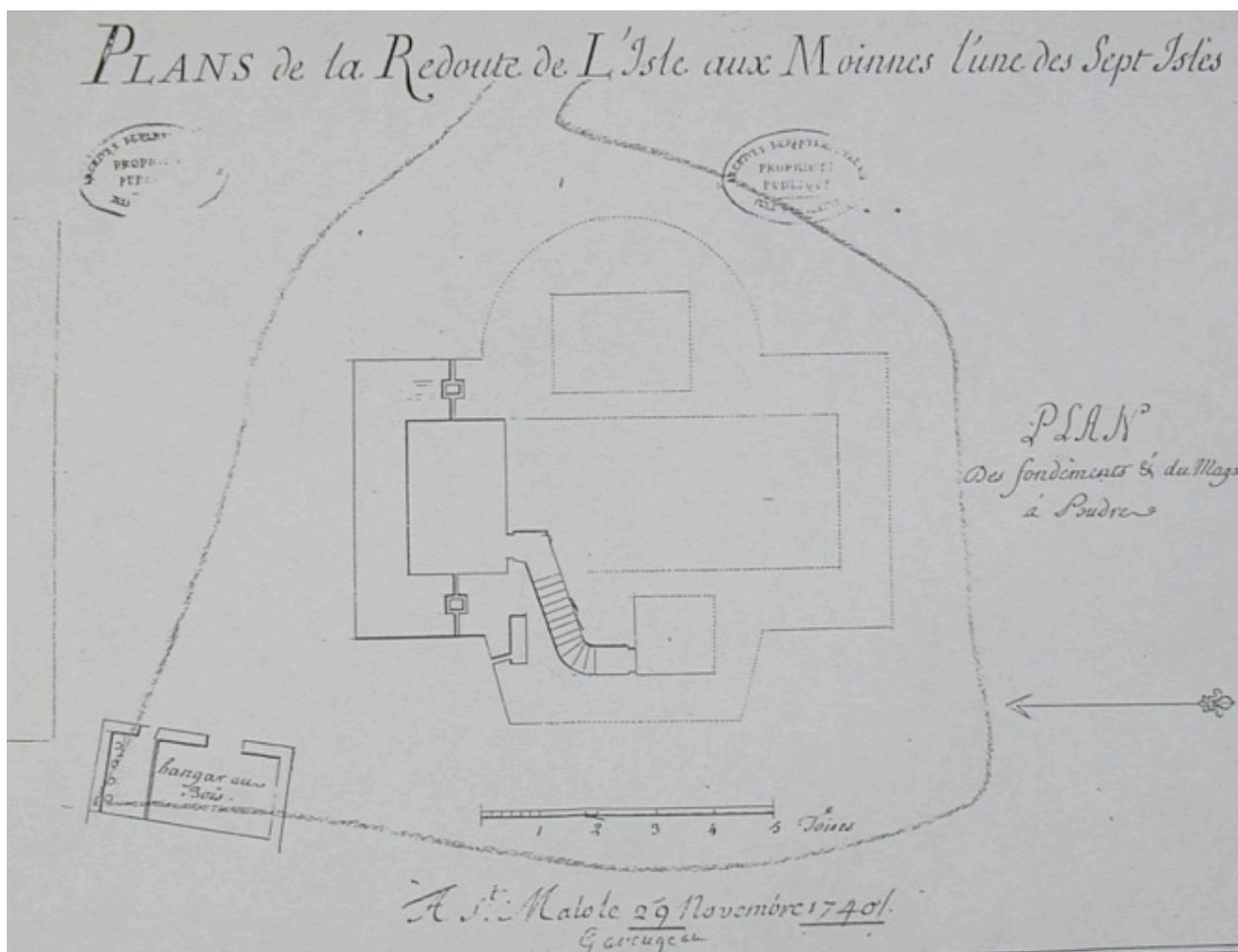
Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Garangeau

Auteur du document reproduit : Garangeau

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Plan de la redoute de l'île aux Moines, des fondements et du magasin à poudre, par Garangeau, le 29 novembre 1740 (AD 35)

IVR53_20062208765NUCB

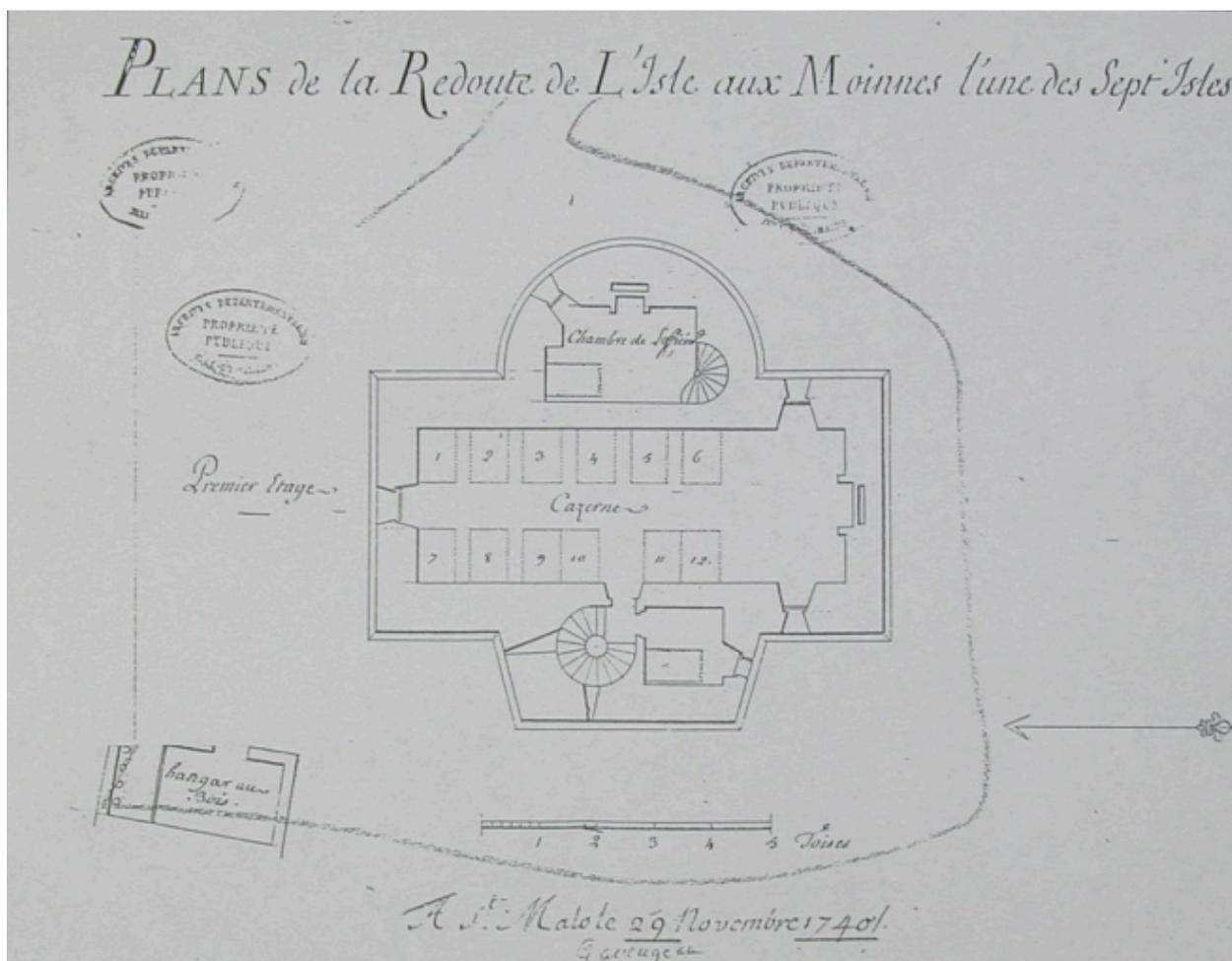
Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Garangeau

Auteur du document reproduit : Garangeau

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Plan de la redoute de l'île aux Moines par Garangeau, 1er étage, le 29 novembre 1740 (AD 35)

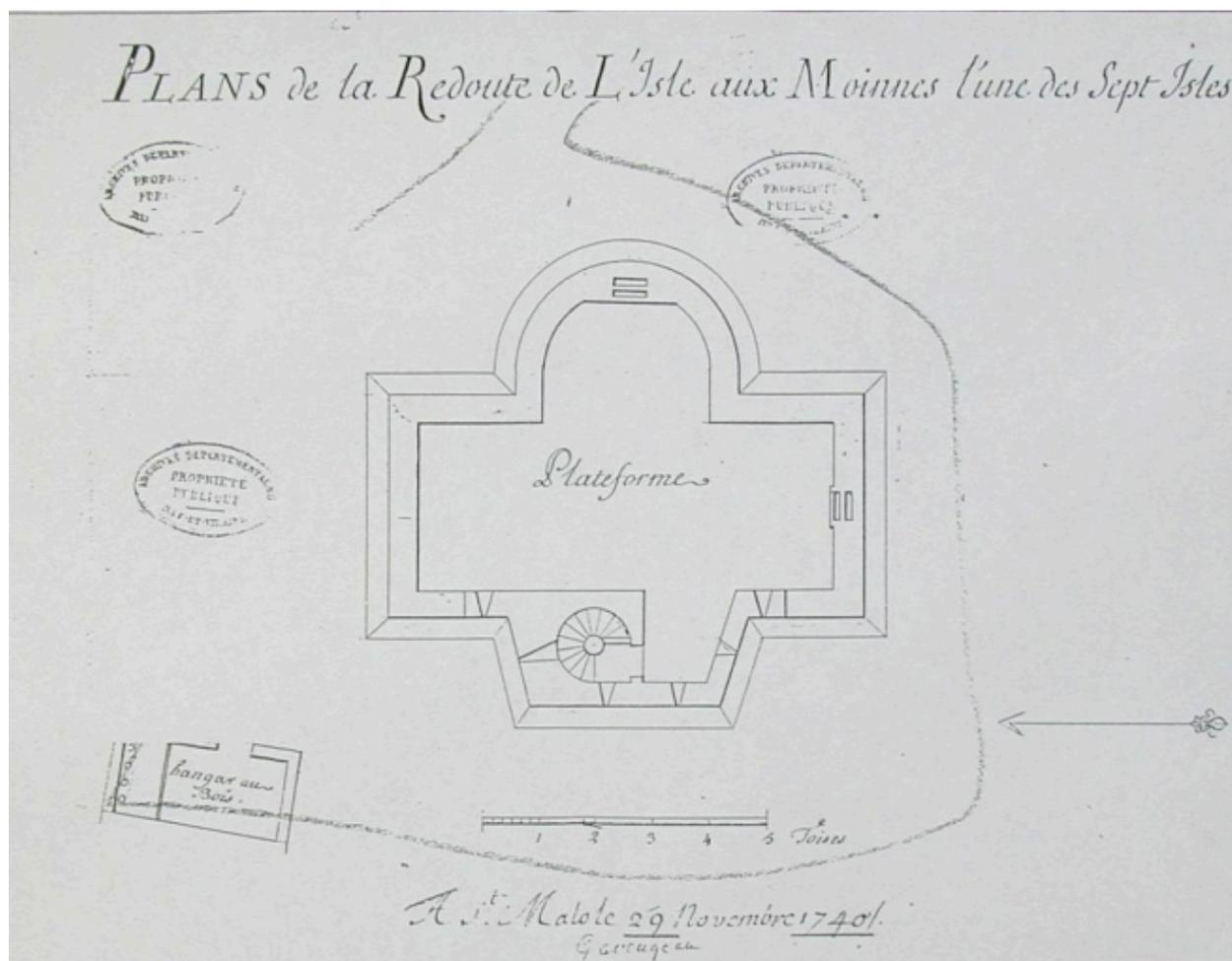
IVR53_20062208766NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Gareneau

Auteur du document reproduit : Gareneau

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite



Plan de la redoute de l'île aux Moines : la plateforme, par Garangeau, le 29 novembre 1740 (AD 35)

IVR53_20062208767NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Garengeau

Auteur du document reproduit : Garengeau

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Extrait du plan de masse des Sept-Îles, 1805 : remarquer le bâti de défense littorale, les murets littoraux, les landes et les nombreuses pâtures (AD 22)

IVR53_20062208517NUCB

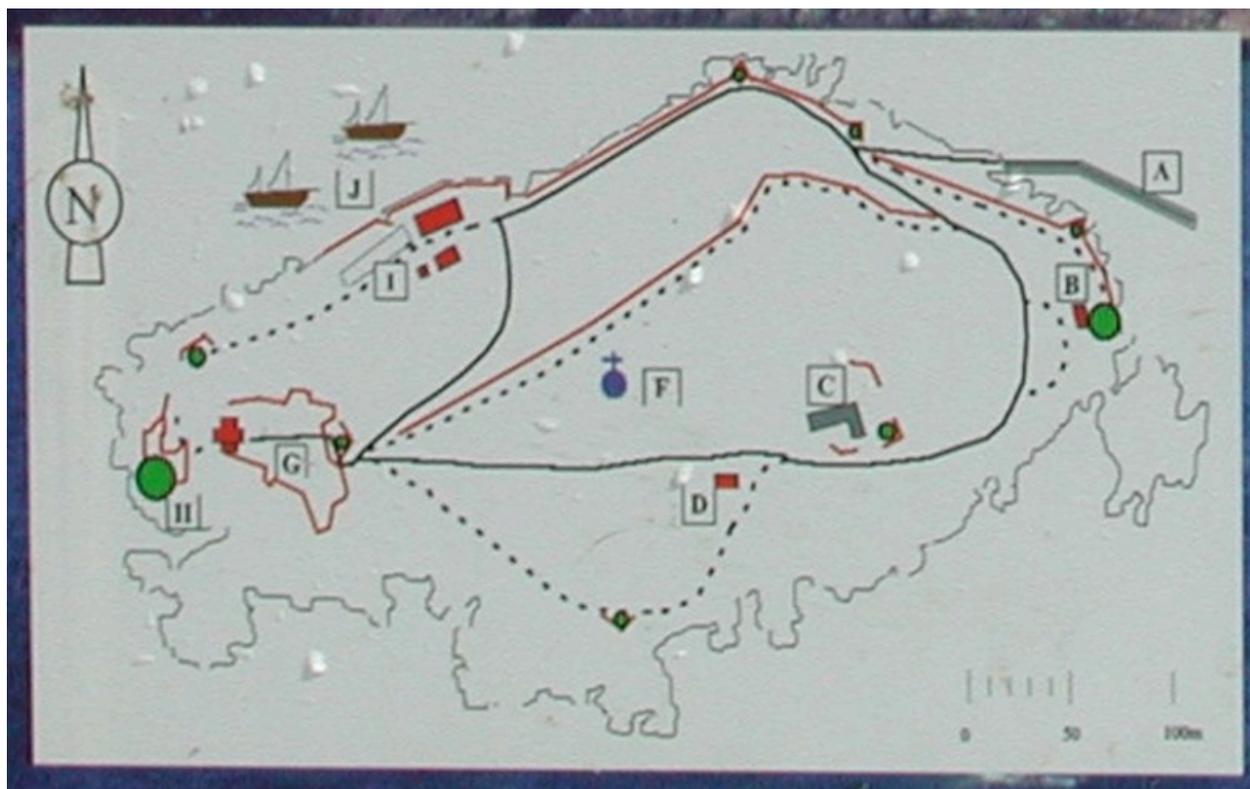
Auteur de l'illustration : Delaunay, Auteur de l'illustration : Malecot

Auteur du document reproduit : Delaunay, Malecot

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Plan du site : extrait du panneau d'interprétation du site défensif des Sept-Îles (Conservatoire du littoral)

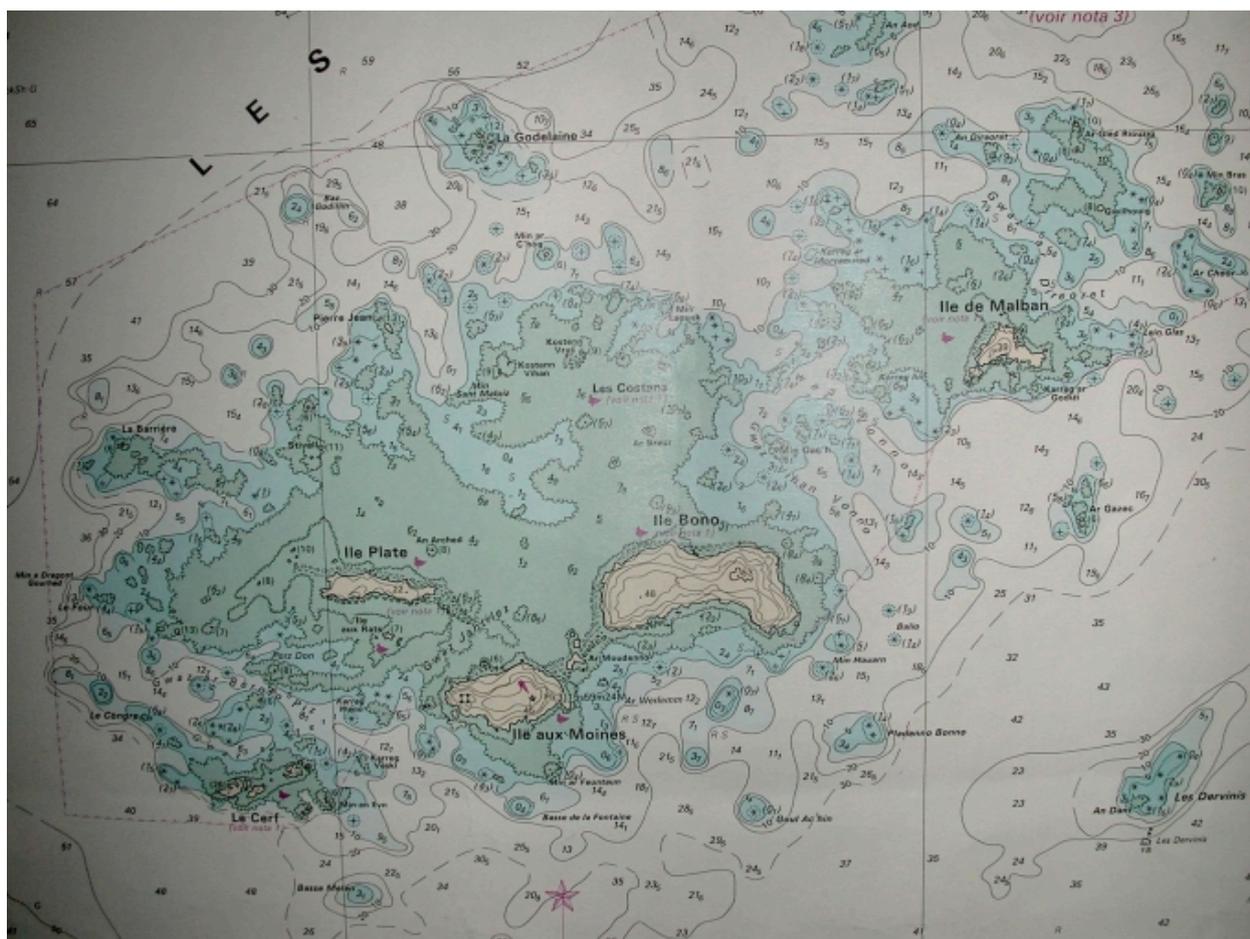
IVR53_20062208521NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Extrait : carte marine des Sept-Îles (SHOM, DDE 22)

IVR53_20062207959NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Charles-François Beauteemps-Beaupré

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite



La citadelle au début du 20ème siècle (AD 22)

IVR53_20062208273NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite



Le donjon de l'Île aux Moines, entre les deux guerres, avant sa restauration (LPO)

IVR53_20062208513NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Panneau d'interprétation du site défensif des Sept-Îles (Conservatoire du littoral)

IVR53_20062208520NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction interdite



Approche du site fortifié depuis le sud-est : remarquer le mur Est aveugle et la baie dans le mur du sud de la redoute

IVR53_20062208735NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la façade est de la redoute, réduit : remarquer l'absence d'ouvertures

IVR53_20062208734NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade nord : vue de l'entrée fortifiée de la redoute, réduit, remarquer l'assomoir au-dessus de la porte d'entrée

IVR53_20062208738NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade nord : vue de la brèche flanquant le pont-levis de la redoute, réduit (assemblage des pierres en quinconce)

IVR53_20062208737NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade ouest : vue de la redoute depuis l'ouest avec les murs défensifs

IVR53_20062208845NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade nord : vue de l'intérieur de l'entrée fortifiée de la redoute, réduit

IVR53_20062208739NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade ouest du fort : vue du corps de garde (murs refaits, rejointoillés et ravallement cimenté)

IVR53_20062208741NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade est : détail des meurtrières, remarquer le jointolement refait à l'ancienne des moellons : mélange de sable argileux, chaux et brique pilée

IVR53_20062208736NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Meurtrière de la terrasse côté nord

IVR53_20062208851NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade nord-ouest : meurtrière de la tour, dont les joints ont été refaits

IVR53_20062208846NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Baie ouverte sur la façade sud-ouest de la redoute avec les barreaux d'origine

IVR53_20062208849NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Baie ouverte sur la façade sud-ouest de la redoute, avec les persiennes refaites en bois pour l'aération

IVR53_20062208848NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail des joints de la redoute refaits traditionnellement avec de la poudre de brique

IVR53_20062208847NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Piliers d'entrée du fort refaits avec les pierres trouvées sur place dont la pierre d'angle

IVR53_20062208855NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Murets d'enceinte restaurés, situés devant le fort sur un sol aujourd'hui rechargé

IVR53_20072205665NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Chapeau du mur restauré du côté nord de la terrasse

IVR53_20062208854NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue en direction de l'ouest : la terrasse du fort, refaite avec le circuit d'évacuation de l'eau de pluie

IVR53_20062208743NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le parapet du mur servant de garde corps du côté ouest de la terrasse

IVR53_20062208853NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail du parapet de la terrasse : agencement des pierres du couronnement

IVR53_20062208744NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de l'agencement des pierres du parapet du mur d'enceinte de la terrasse (80 cm de ht)

IVR53_20062208745NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le circuit des eaux pluviales sur la terrasse dallée du fort

IVR53_20062208852NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade nord-ouest du corps de garde : latrines en créneau de fusil

IVR53_20062208742NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sud-ouest du fort : vue du corps de garde (couverture refaite en lauzes de l'Île Milliau)

IVR53_20062208740NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'escalier en colimaçon qui distribue les étages (en partant de la terrasse)

IVR53_20062208746NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Arc de décharge au-dessus des ouvertures de la façade ouest

IVR53_20062208850NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade nord intérieure : l'une des deux monumentales cheminées située dans les salles de garde du rdc, en cours de réfection

IVR53_20062208747NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de l'appareillage de la voûte en cours de réfection (couvrant les 2 salles) : joints refaits avec du mortier de brique rouge

IVR53_20062208748NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale du grand corps de garde de l'Île aux Moines, au sud de la redoute : remarquer les murs de défense et la batterie plus à l'ouest

IVR53_20062208750NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale du site d'approche (en venant de l'ouest) du grand corps de garde de l'Île aux Moines, au sud-est de la redoute : remarquer les murs de défense

IVR53_20062208749NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le chemin de ronde central, bordé de talus enmurés

IVR53_20062208751NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le fort de l'île aux Moines et ses défenses côté nord

IVR53_20062208733NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Pierre tombale située près du phare datée de 1799

IVR53_20062208762NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la pierre tombale, datée de 1799 : tombe d'un garde Louis Ollivier Biez

IVR53_20062208772NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation